

MAIRIE DE
L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé
85200 L'ORBRIE
Tél. 02 51 69 06 72



Conseil municipal du 25 septembre 2018

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Pouvoir	1
Votants	12 + 1 pouvoir

Le 25 septembre 2018, à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 18 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD (arrive au point n°2), Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON (arrive au point n°2).

Excusés : Vincent BOISSON, Jean Charles GUIADEUR, Pascal PIERRE.

Secrétaire de séance : Lydie ROBUCHON.

Jean Charles GUIADEUR a donné pouvoir à Noëlla LUCAS.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 27 août 2018, le Conseil municipal :

- **décide** de renoncer à l'exercice de son droit de préemption sur l'immeuble bâti cadastré section C numéro 773, situé 47 rue du Beauvoir ;
- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise COLAS d'un montant de 90 780,50 euros HT pour réaliser les travaux d'aménagement de la rue des Fontenelles et d'un plateau surélevé rue de Bône ; **valide** le calendrier des travaux qui prévoit une réalisation à partir de novembre 2018 ; **autorise** Madame le Maire à signer le marché ;
- **prend acte** de l'ordonnance du liquidateur judiciaire en date du 18 juillet 2018 qui accorde la vente du lotissement aménagé par la société SIMDA au profit de la Commune moyennant un prix de cession de 105 560 euros TVA incluse, soit 87 966,67 euros HT ; **confirme** la création d'un budget annexe dénommé « lotissement les Noyers » pour retracer l'ensemble des opérations liées à ce lotissement ; **opte** pour le régime de la TVA sur la marge ; **adopte** le budget 2018 du « lotissement les Noyers » qui s'équilibre à 132 967 euros en fonctionnement et à 120 967 euros en investissement ;
- **approuve** le lancement de la commercialisation des terrains du lotissement les Noyers ; **fixe** le prix de vente sur la base de 30 euros le m², TVA sur la marge incluse, frais d'acte notarié et droits annexes en sus à la charge des acquéreurs ; **dit** que ce prix attractif, formant un prix d'appel destiné à favoriser la vente des lots, s'applique sur promesse écrite des deux parties avant le 31 décembre 2018 ; après cette date, le conseil municipal se réserve la possibilité de réévaluer le prix de vente ; **charge** Madame le Maire des cessions, en précisant que le choix de l'acquéreur est libre sous réserve d'un engagement à démarrer la construction d'un projet bâti dans un délai de deux ans à compter de la date de signature de l'acte authentique ; **confie** la rédaction des actes de vente à l'office notarial de Fontenay-le-Comte et **autorise** Madame le Maire à les signer ;
- **fixe** les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2019 comme suit :
Baisse de l'abonnement de 40,00 € HT / logement à 30,00 € HT / logement
Maintien du prix du m³ consommé à 0,82 € HT / m³
Usagers mixtes (service public et puits) : forfait maintenu à 25 m³ par an et par personne habitant dans le logement
- **décide** de maintenir le montant du loyer du salon de coiffure à 400,00 euros HT / 480,00 euros TTC à partir du 1^{er} octobre 2018 jusqu'à la prochaine révision.

- **procède** à la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2018 consistant à ouvrir les crédits d'ordre nécessaires pour inscrire au patrimoine communal les travaux réalisés par les agents pour agrandir l'aire de jeux ;
- **procède** à la décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2018 consistant à prévoir le financement transitoire nécessaire pour abonder le budget annexe « lotissement les Noyers » dans l'attente de la vente des lots ;
- **décide** d'allouer à Monsieur Eric VIGUIER, receveur municipal depuis le 2 juillet 2018, une indemnité de conseil au taux de 100 % ;
- afin de régulariser des délaissés de voirie communale dans la rue de l'Almanach, **autorise** la vente de la parcelle cadastrée section B numéro 983 d'une contenance de 70 m² à Monsieur et Madame Michel TURCAUD et la vente de la parcelle cadastrée section B numéro 984 d'une contenance de 3 m² à Monsieur Gérald BOUILLAUD; le prix de vente est fixé à 3 euros par mètre carré, frais de découpage parcellaire et d'acte notarié en sus à la charge des acquéreurs ; **confie** la rédaction des actes à l'Office Notarial de Fontenay-le-Comte ; **autorise** Madame le Maire à les signer ;
- **approuve** le projet de rénovation thermique et de réfection des enduits des murs d'enceinte de la bibliothèque ; **approuve** le plan de financement prévisionnel à hauteur de 20 039,69 euros HT ; **autorise** Madame le Maire à solliciter une subvention départementale de 10 800,00 euros dans le cadre du Contrat Vendée Territoires du Pays de Fontenay-Vendée ;
- suite à la dissolution de l'association « la sauce »; **accepte** de rompre par anticipation la convention d'utilisation du local alloué 5 rue du Lavoir ; **décide de louer** cet espace à usage professionnel à Monsieur Christian FERRU qui souhaite y développer une activité de traiteur ; la location est consentie sous la forme d'un bail précaire d'une durée de 12 mois au loyer mensuel de 102 euros TTC payable pour la première fois le 1^{er} janvier 2019; la licence de débit de boissons est prêtée pour la durée du bail.

QUESTIONS DIVERSES

Nouveauté : cours de Taiji Quan à la salle polyvalente

C'est un art martial chinois dont la pratique vise à apporter bien-être et décontraction.

Les cours qui se déroulent à Fontenay sont complets.

Des adhérents Orbriens ont demandé si un cours de débutants pouvait s'ouvrir à l'Orbrie.

Le Conseil municipal est favorable pour accueillir cette nouvelle activité à la salle sur le créneau du lundi de 18h30 à 19h30.

La mise à disposition est accordée gracieusement car des Orbriens en font partie et développer l'offre associative est une manière de rendre notre commune toujours plus attractive.

Rentrée scolaire

Brigitte Grimaud fait le point des effectifs :

L'ORBRIE		
TPS	1	19
PS	6	
MS	12	
GS	15	29
CP	14	

PISSOTTE		
CE2	6	27
CM1	21	
CE1	13	29
CM2	16	

Des jeux thermocollés ont été posés dans la cour durant l'été.

Des tables et chaises réglables ont été achetées pour la classe de CP.

Les 8 ordinateurs portables élèves de l'ENR (Ecole Numérique Rurale) qui étaient obsolètes ont été remplacés.

**L' ELECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES SE DEROULE
LE SAMEDI 13 OCTOBRE DE 10 A 12 HEURES A LA MAIRIE**

A L'Orbrie, le 12 octobre 2018

Le Maire,

Noëlla LUCAS

